

# Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Télec. : (705) 675-4885  
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne

Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
http://www.etudesfrancaises.laurentienne.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin  
- lecture d'épreuves : Ali Reguigui, Amélie Hien  
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

16<sup>e</sup> année, N° 69, © mai 2009

## Dans ce numéro :

Code d'éthique, Code de déontologie, Code de conduite / Communauté et Collectivité / Embouffeter, Embouvetter (des planches) / Fardier / Frai, n.m. (du poisson) / Franchiseur / Méné (petit poisson) / Relais (en avoir de)



**Réflexion langagière** : « Les limites de mon langage signifient les limites de mon propre monde. » Ludwig Wittgenstein



## CODE D'ÉTHIQUE, CODE DE DÉONTOLOGIE, CODE DE CONDUITE

À la première lecture, ces expressions paraissent décrire la même réalité, mais il est bon de rappeler les nuances propres à chacune, car ces termes ne sont pas interchangeables.

Un **code d'éthique** est l'énoncé des valeurs et des principes à connotation morale ou sociale auxquels une entreprise ou un organisme adhère afin de guider ses propres actions et les comportements de ses membres. Le terme **éthique** confère à cette expression son orientation morale et philosophique. Il vient du grec *ēthikos*, « qui concerne les mœurs, la morale ».

L'expression **code de déontologie** renvoie à un texte réglementaire où sont exposées les règles de conduite qui gouvernent l'exercice d'une profession ou d'une fonction. Ce texte fait état des devoirs, des obligations et des responsabilités des personnes qui exercent une profession. Exemple : le *Code de déontologie des médecins du Québec*, le *Code de déontologie de l'Association des traducteurs et des interprètes de l'Ontario*. L'étymologie de **déontologie** éclaire le sens du terme.

Emprunté à l'anglais *deontology*, le mot est issu du grec *deon-* « ce qu'il convient de faire », *dein* « lier, attacher », et *logos* « le discours, la doctrine », c'est-à-dire l'ensemble des règles à respecter et qui lient les personnes appartenant à une profession ou ayant une fonction commune.

Enfin, l'expression **code de conduite**, que l'on confond parfois avec **code d'éthique** et **code de déontologie**, est l'ensemble des règles écrites établies par un organisme ou une entreprise et qui régissent la conduite du personnel et de la direction. Ce code pourrait renfermer des directives concernant l'accueil et le traitement des clients, les comportements envers les collègues de travail, etc.

## COMMUNAUTÉ et COLLECTIVITÉ

Sous l'influence de l'anglais *community*, les parlants français en milieu bilingue ont tendance à abuser du terme français équivalent, **communauté**, et de l'employer pour traduire toute forme de regroupement de personnes. Ainsi, on rencontre « La **communauté** de Blind River », « la **communauté** universitaire », « Sudbury est une **communauté** prospère ».

Le problème ne réside pas dans le manque de termes de rechange en français. C'est plutôt l'anglais qui n'a pas de mots pour exprimer la différence entre un groupe social qui partage les mêmes intérêts et les mêmes caractéristiques, et un ensemble d'individus réunis sous une structure commune, par exemple une municipalité.

Les sens de **communauté** traduisent tous l'idée d'un groupe de personnes qui vivent en mettant leurs moyens d'existence en commun; d'un ensemble uni par des liens économiques ou politiques (ex. : la **Communauté** européenne); d'un groupe soumis à une règle commune (une **communauté** religieuse). Par ailleurs, les sens de **collectivité** mettent l'accent sur l'idée d'un groupe réuni sous une même struc-

ture (sociale, politique). On parle alors de **collectivités** locales (les localités), de **collectivités** professionnelles (les associations), de **collectivité** nationale (l'ensemble de la nation).

## EMBOUFFETER, EMBOUVETER (des planches)

Nos anciens menuisiers **embouffetaient** des pièces de bois, couvraient les planchers de planches **embouffetées**. Ce verbe, cet adjectif et le nom **embouffetage** font partie du parler populaire canadien-français, notamment acadien, et on les entend encore dans le centre de la France. Ils se disent de l'assemblage de pièces de bois par un système de rainures et de languettes. De nos jours, le français standard donne **embouvetter**, verbe formé à partir du nom de l'outil du menuisier, le **bouvet**, qui sert à creuser des rainures et des languettes. Pourquoi appeler cet instrument un **bouvet**? Ce mot a d'abord désigné un jeune bœuf (songez à bouvier, bovin, bouvril), puis il s'est appliqué au rabot servant à faire des rainures, par analogie avec les sillons creusés par le bœuf de labour.

## FARDIER

Un lecteur nous dit son étonnement après avoir lu sur les panneaux latéraux d'une semi-remorque : Fardiens Montréal Inc. **Fardier**? De quelle entreprise peut-il s'agir? D'où vient ce terme à peu près inconnu au Canada français?

Pour le savoir, il faut remonter à l'ère du transport de la marchandise à dos de chameau! Incroyable? **Fardier** est un dérivé de fardeau (tiens! Voilà la connexion!), un très vieux terme entré dans la langue française au début du XIII<sup>e</sup> s. Ce siècle est aussi celui des croisades et des contacts soutenus avec le monde arabe. C'est dans ce contexte que le mot *fardel* apparaît en français, dérivé de *farde* « charge, bagage ». Ce dernier est un emprunt à l'arabe *fardah* « demi-charge d'un chameau ».

Un **fardier**, c'était un chariot (XVIII<sup>e</sup> s.) servant à transporter les grosses charges. De nos jours, le terme désigne une semi-remorque surbaissée, conçue pour le transport d'engins de travaux publics. C'est précisément ce genre de gros-porteurs que l'entreprise Fardier Montréal Inc. commercialise. Quels merveilleux voyages les mots nous font faire, à dos de charmeau et jusqu'à Montréal!

#### FRAI, n.m. (du poisson)

Un passionné de pêche nous demande d'examiner le terme **frai**, qu'il utilise lui-même au féminin, et avec la terminaison en *-ye* (*la fraye*).

Voyons pourquoi nous utilisons le terme **frai** pour désigner la période durant laquelle le poisson se reproduit (ponte des œufs par la femelle et fécondation par le mâle). Ce mot est dérivé du verbe **frayer** (latin *fricare*, « frotter », « polir »). Le verbe a d'abord signifié le fait de frotter ses bois contre un arbre, en parlant du cerf, et de tracer un chemin pour le passage, par le frottement des pieds. D'où l'expression populaire bien connue dans nos milieux : « Il s'est **frayé** un chemin dans la broussaille. » Par extension de sens, **frayer** s'est dit du poisson qui frotte son ventre contre le gravier pour y déposer et féconder ses œufs.

La forme féminine du mot **frai** n'est relevée dans aucun dictionnaire « officiel » (Petit Robert, Multi,) bien que son usage soit très répandu au Canada. Par exemple, le site [http://www.losl.org/twg/pi/pi\\_northernpike\\_f.html](http://www.losl.org/twg/pi/pi_northernpike_f.html) parle de **la fraye** du brochet. Disons également que la terminaison en *-ye* est un rappel de la forme verbale **frayer**.

#### FRANCHISEUR

Quel âge a votre dictionnaire? Remonte-t-il à plus de cinq ans? Si oui, vous accusez un retard d'environ 2 500 mots par rapport au lexique français d'aujourd'hui. L'étude du terme **franchiseur** est l'occasion de nous rappeler la nécessité de renouveler nos stocks de dictionnaires au moins tous les cinq ans.

L'édition de 1967 du *Petit Robert* ne relevait aucun sens commercial de **franchise** ni aucun dérivé de ce mot. Celle de 1988 ajoutait **franchisage** « contrat d'exploitation d'une marque ou d'un brevet accordé à un commerçant indépendant », mais **franchise** n'avait toujours pas le sens véhiculé par le terme anglais *franchise*. Dans notre numéro 13, octobre/novembre 1995, nous avons signalé qu'aucun dictionnaire ne donnait au mot **franchise** le sens de concession commerciale, sauf le *Dictionnaire québécois*

*d'aujourd'hui*. En revanche, l'édition de 2007 du *Petit Robert* reconnaît à ce terme le sens de contrat d'exploitation et donne également les dérivés **franchisé** « qui exploite la marque d'une entreprise par un contrat de franchisage », **franchiser** « mettre sa marque à la disposition d'une autre entreprise », et **franchiseur** « entreprise qui met sa marque à la disposition d'une autre entreprise ».

Nous recevions récemment un courriel d'un lecteur brésilien (oui, on lit **Le langagier** en Amérique du Sud!) qui s'interrogeait sur l'opportunité de faire traduire son curriculum vitae en français parce que, écrit-il, « la langue française serait presque considérée une langue morte comme le latin » (sic!). Le cas de **franchise** et la création de ses dérivés sous l'impulsion récente de l'anglais sont des illustrations irréfutables de la vitalité intrinsèque de la langue française. Le phénomène contraire, c'est-à-dire le rejet de termes et de sens nouveaux, condamnerait précisément le français à un appauvrissement graduel et à la minimisation de sa pertinence dans le monde d'aujourd'hui.

Enfin, rappelons l'idée que nous évoquions dans le numéro 13 du **Langagier** : les langues du monde sont des « vases communicants » en ce qu'elles se « passent le mot », pour ainsi dire, et font entre elles ce que les biologistes appellent de la « fertilisation croisée ». La vague de sens et de termes nouveaux issus de l'influence du mot anglais *franchise* à la fin du XX<sup>e</sup> s. n'est que le retour d'ascenseur d'un ancien terme français, *franchise*, que l'anglais a fertilisé pendant six ou sept siècles avant de nous en rendre la géniture.

#### MÉNÉ (petit poisson)

Un ardent pêcheur voudrait que **Le langagier** tranche une fois pour toutes la question du petit poisson qui sert d'appât et qu'on nomme **méné** au Canada français. Faut-il écarter ce terme d'ici et lui préférer **cyprin**, **vairon** ou **fretin**?

Il faut reconnaître que cyprin, vairon et fretin sont des termes à peu près inconnus au Canada. Faites-en l'expérience en demandant des **vairons** lorsque vous irez acheter vos appâts, et on vous remettra probablement un contenant de vers de terre. **Méné** est une création d'ici, calquée sur l'anglais *minnow*. Un calque, en soi, ne présente pas d'inconvénients pour une langue, à la condition que le nouveau terme s'acclimate aisément au génie de la langue d'accueil. Et les chances de survie du nouveau venu sont meilleures si la phonation du terme ne suggère plus le mot étranger dont il est issu. Dans le cas de **méné**, il semble que ces conditions soient respectées.

#### RELAIS (EN AVOIR DE)

Un lecteur de Sudbury nous demande d'expliquer cette expression populaire qu'il a entendue de son vieil oncle Edmond lorsque ce dernier voulait dire qu'il avait assez d'une chose, qu'il en avait suffisamment. Par exemple, lorsqu'il entreprenait un long voyage comme c'était le cas des bûcherons qui devaient souvent se rendre aux camps forestiers à pied ou à cheval, il racontait qu'il devait « **en avoir de relais** » (en parlant de provisions).

Il faut remonter au XVIII<sup>e</sup> s. pour trouver des exemples écrits de cette expression. Dans un livre publié à Paris en 1755, *Mémoires d'artillerie*, Surirey de Saint Remy conseille d'avoir beaucoup de munitions, de chevaux et d'hommes pour pouvoir enlever le canon de l'ennemi, et même « **d'en avoir de relais** ». Dans ce contexte, le lecteur perçoit déjà l'idée d'avoir une réserve de quelque chose permettant de compléter une action.

**Relais** vient du verbe **relayer** (*relaier* au XIII<sup>e</sup> s), composé de *re* et de *laier*, un ancien verbe wallon et lorrain qui signifiait « laisser les chiens fatigués pour en reprendre des frais ». C'était donc un terme de vénerie (art de la chasse à courre); le fait de laisser les chiens fatigués à un endroit convenu et de les « **relayer** » par des chiens frais. Par analogie, ce mot a signifié « changer de chevaux » durant un long trajet en malle-poste (la voiture du service postal; voir notre numéro 14, décembre 1995).

Pour sa part, le terme **relais** s'est dit du chien ou du cheval qui remplaçait celui qui avait déjà servi et, par métonymie, le lieu où l'on effectuait cet échange. On comprend alors pourquoi, au Québec comme en France, tant d'hôtels, d'auberges et de restaurants portent le nom de **relais**. De nos jours, le mot apparaît dans une expression comme « course de **relais** », une épreuve sportive courue par quatre athlètes qui se passent successivement un petit bâton.



#### Avez-vous des suggestions pour **Le langagier**?

Composez  
le (705) 675-1151, poste 4305,  
le 1-800-461-4030 (sans frais),  
poste 4305  
ou le (705) 675-3546  
ou envoyez un courriel :  
[langagier@laurentienne.ca](mailto:langagier@laurentienne.ca)